

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2010

ENGAGEMENT NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT - (n° 2449)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 515

présenté par
M. Diard, M. Beaudouin, M. Dord, M. Gérard, M. Grosdidier,
M. Lazaro, M. Lorgeoux, Mme Marland-Militello,
M. Philippe Armand Martin, M. Nesme, M. Saint-Léger,
M. Terrot et M. Zumkeller

ARTICLE 9

À l'alinéa 7, après le mot :

« analyse »,

insérer les mots :

« des émissions de gaz à effet de serre, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les rapports de présentation du SCOT doivent présenter une analyse des émissions de gaz à effet de serre.